

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 31 octobre qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Paulette BRIDOUX-HEDE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Pascale HOUZE, Lysiane DANTIN, Pascal OURDOUILLÉ, Laurence LEGRAND, Chantal BOULET ;

Etaient absents excusés : MM Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Bernard BELIN, Philippe DAUTREMER, Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE

Était absent : MM//////////

Avaient donné pouvoir : MM Marc HERNOUT à Serge LEFEUVRE, Hélène DOLMAIRE à Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Bernard BELIN à Colette FINET, Philippe DAUTREMER à Paulette BRIDOUX-HEDE, Sophie LEFEUVRE à Florence LAPA, Nicole COZETTE à Gérard MARECHAL.

Présents : 23 Représentés : 6 Votants : 29

Ordre du jour :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller
- 2) Compte rendu du conseil municipal du 30 Septembre 2019
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Communication du Maire

FINANCES

- 5) Marché de Noël 2019 : Fixation du prix des emplacements
- 6) Marché de Noël 2019 : Mise en place d'une billetterie
- 7) Subvention à l'association Picardie-Togo
- 8) Subvention à l'association Terre de liens

ADMINISTRATION

- 9) Comodat de terrain pour un usage en maraichage diversifié
- 10) Convention de mise à disposition occasionnelle des salles municipales avec l'Etablissement Français du Sang
- 11) Modification de la délibération instaurant le Compte Epargne Temps
- 12) Modification du règlement du cimetière
- 13) Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans la commune
- 14) Droit d'initiative.

1) Installation d'un nouveau conseiller :

Madame Béatrice REIMUND a présenté sa démission.

Conformément à la réglementation, Madame le Maire propose donc de remplacer Madame Béatrice REIMUND par Madame Laurence LEGRAND, candidate suivante sur la liste, qui accepte cette mission.

Madame le Maire procède à l'installation de Madame Laurence LEGRAND.

Les membres du conseil souhaitent la bienvenue à la nouvelle conseillère municipale.

2) Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019 :

Pascal OURDOUILLE : Une observation du groupe concernant l'allocation scolaire n'a pas été portée au compte rendu. Le groupe demandait que la somme de 03 euros ne soit pas enlevée des allocations scolaires pour être donnée au RASED ; Nous souhaitons que ces trois euros soient pris sur les fonds propres de la Mairie.

Le compte rendu est adopté par 23 voix pour et 06 abstentions.

3) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Chantal BOULET est désignée secrétaire de séance.

4) Communications du Maire :

- Rappel de la cérémonie du 11 novembre et de l'exposition sur la Pologne dans la salle Daniel Fery.

- Lecture de la lettre d'Eurovia en date du 22 octobre nous informant que, (je cite) : « Conformément à nos engagements, Eurovia cessera son activité sur le terrain SNCF de la rue Lucette Bonard à Longueau, au 31 octobre 2019. » Il poursuit : « Il ne subsistera alors, sur la plateforme, qu'un stock de matériaux que nous cédon à l'entreprise Lhotellier qui va racheter la plateforme SNCF »

- Lecture de la réponse de la Préfecture à propos des caméras implantées aux écoles. Je cite « L'autorisation préfectorale n'est pas requise par votre système de vidéoprotection...puisque'il ne visionne pas la voie publique ».

- Rappel des événements à venir prochainement :

➤ Inauguration du magasin LIDL le lundi 18 novembre 2019 à 17H30
 ➤ Les trente ans de la Fête des droits de l'Enfant à la salle Paul Hédé, le mercredi 20 novembre de 14h à 17H30, autour de jeux récréatifs, mais aussi avec une expression libre sur quatre panneaux reprenant les 10 droits essentiels des enfants.

➤ Collecte habituelle pour la Banque Alimentaire dans quatre magasins : Aldi, Intermarché, Lidl et Géant le samedi 30 novembre. Inscription souhaitée des conseillers municipaux sur les différentes tranches horaires.

➤ Je rappelle la tenue de notre prochain conseil municipal le lundi 02 décembre à 20H30.

- Un événement important pour petits et grands, les 7 et 8 décembre : notre marché de Noël précédé le vendredi 06 à 20h par le concert traditionnel des chorales en l'église de Longueau.

- Enfin je souhaite vivement votre présence au « Noël du Personnel » le 13 décembre à 19h à la salle de restauration de la maison de l'enfance.

5) Marché de Noël 2019 : Fixation du prix des emplacements :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer le prix des emplacements pour le marché de Noël à 60 euros les quatre mètres.

Adopté à l'unanimité.

6) Marché de Noël 2019 : Mise en place d'une billetterie :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la mise en place d'une billetterie pour la restauration du marché de Noël, avec quatre types de carnets de 100 tickets agrafés 1 point avec dos carton imprimé en couleur sur papier Print blanc, format standard ; façonnage 1 prédécoupe, numérotation suivie.

Le bon de commande présenté par la société www.impression-billetterie.fr est accepté pour un montant de 89.62€.

Gérard MARECHAL : Je voulais juste dire que sur les réseaux sociaux l'affiche du marché de Noël est en ligne, alors que nous, membres de la commission pour le marché de Noël, nous ne l'avons pas encore vue.

Adopté à l'unanimité.

7) Subvention à l'association Picardie Togo :

Le Conseil municipal, après délibération décide de verser une subvention d'un montant de 240,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, pour l'année 2019.

Une subvention de 1000€ sera versée à l'association PICARDIE TOGO représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, pour acheminer un container.

Chantal BOULET : tous les ans je pose la question. Je voulais savoir quelles communes participent ? J'ai ressorti mes documents, et au départ c'était dit que plusieurs communes participaient. Je voulais savoir si la mairie d'Amiens participe. On n'a jamais de retour, on ne sait pas si le container a été envoyé, ni ce qu'il y a dedans. Je l'ai vu dans le courrier picard, mais cela n'est pas indiqué que la commune de Longueau participe à l'envoi.

Serge LEFEUVRE : quand on recevait miss Togo, il était expliqué que la commune de Longueau participait financièrement à l'envoi du container.

Chantal BOULET : sur le fond je suis d'accord, mais il faudrait qu'on ait un retour.

Colette FINET : réponse le 02 décembre.

Pascal OURDOUILLE : C'est une association, on aurait bien aimé avoir le bilan comme c'est prévu par la loi. Cela aurait permis de voir toutes les subventions qu'ils ont. Pour que l'on puisse voter en connaissance de cause, il faut le bilan de l'association.

Adopté à l'unanimité.

8) Subvention à l'association « terre de liens » :

Le Conseil municipal, après délibération, décide de verser une subvention d'un montant de 250,00€ à l'association Terre de liens Picardie pour son accompagnement au projet de mise à disposition d'une parcelle communale pour la création d'une activité de production légumière biologique.

Pascal OURDOUILLE : Cette parcelle, c'est bien la parcelle qui était utilisée avant par l'espace solidaire ?

Colette FINET : Cette parcelle est en friche depuis 2008. Nous avons fait un appel aux habitants de la cité du château puis aux habitants de Longueau pour demander s'ils étaient intéressés par une parcelle de terre pour pouvoir jardiner. Nous n'avons pas eu de candidature.

Chantal BOULET : Je voudrais remettre les choses au clair, ce n'était pas l'espace solidaire mais le jardin des compagnons. Il y avait très peu de personnes de l'espace solidaire, et des gens au RMI envoyés par le conseil départemental. Faute de subventions, tout s'est arrêté.

Colette FINET : Nous l'avons arrêté parce que le formateur était payé par le conseil départemental. Et quand les financements se sont arrêtés, tout s'est éteint seul. Après, il y a eu un petit moment où l'espace solidaire s'en est occupé. Cela n'a pas duré longtemps.

Lysiane DANTIN : Les enfants de la cité du château n'ont aucun bout de terrain pour jouer. Ils sont toujours en train de jouer dans la rue. Les ballons vont sur les voitures. Toutes les personnes avec qui j'ai discuté le disent. C'est quand même un peu malheureux d'avoir fait une belle cité comme ça et de n'avoir rien prévu pour les enfants. Pourquoi ne pas avoir réservé ce terrain-là pour les gosses ?

Colette FINET : Ce n'est pas quelque chose qui nous a échappé. Nous avons discuté beaucoup avec ICF pour que dans la cité du château sur un des terrains, puisse être installé un espace de jeux. Nous avons même obtenu des autres bailleurs, et de Monsieur De Simencourt, qui est un privé, qu'ils participent au financement de l'aire de jeux au prorata du nombre d'habitants. ICF a refusé en disant que ce n'est pas possible qu'ils financent ce genre d'opération. Il n'y a pas d'aire de jeux dans tous les quartiers de Longueau.

Pascal OURDOUILLE : c'est une cité bien particulière par rapport aux autres cités de Longueau.

Hormis le fait que l'on permette à un jeune agriculteur de s'installer, où est la plus-value pour Longueau ? Y-a-t-il par exemple une rétrocession de légumes pour la cantine pour que les enfants puissent manger bio ? Avez-vous passé un accord quelconque ?

Colette FINET : L'idée c'est quand même que c'est local et bio. On ne peut pas être contre. Ce n'est pas cette parcelle-là qui va permettre de fournir des légumes pour 400 enfants. Il serait d'accord pour fournir une partie des légumes bio.

Freddy DUCHESNE : Ce ne sont pas des agriculteurs. Ce sont des fermiers qui ne disposent pas de beaucoup de terrain.

Sylvie PORQUET : Est-ce que l'association « terre de liens » a eu plusieurs candidatures de fermiers ou maraichers ?

Colette FINET : Ils nous ont proposé une seule candidature en la personne de Monsieur Parmentier qui a une petite parcelle dans les hortillonnages.

Adopté par 28 voix pour et une voix contre.

9) Commodat de terrain pour un usage en maraichage diversifié :

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'établir un commodat de terrain pour un usage en maraichage diversifié avec Monsieur PARMENTIER Jérôme, domicilié 80090 AMIENS, pour l'exploitation d'une parcelle de terrain d'une surface de 6 439m² à la cité du château.

Chantal BOULET : Vous savez tous que je m'occupe de Jardinot. Il y a un passage. La personne qui a retourné le terrain a utilisé le chemin. Le chemin ne lui appartient pas. Il est sur la parcelle de Jardinot. Il cultive vraiment au bord du chemin. Il faudrait regarder pour lui faire un passage à l'entrée du terrain que vous prêtez ; comme il va faire de la vente après, il ne faudrait pas qu'il y ait des voitures qui l'utilisent et qui gênent le passage de Jardinot.

Lysiane DANTIN : Pour qu'un terrain soit bio, il faut plusieurs années ? Dans trois ans, ses patates ne seront pas bio.

Colette FINET : Ce n'est pas cela le critère, l'important c'est qu'il ait été en friche pendant quelques années. J'ai d'ailleurs fait une attestation sur l'honneur pour préciser qu'il n'y avait rien eu sur cette parcelle depuis 2010. Par ailleurs il y a eu des analyses qui ont été faites.

Adopté par 24 voix pour et 05 voix contre.

Lysiane DANTIN : comment on peut être sûrs que c'est bien bio ? les jardiniers d'à côté traitent peut-être leurs légumes ?

Chantal BOULET : Non, c'est de la culture raisonnée sans aucun produit.

Pascal OURDOUILLE : nous votons contre pour les raisons que Madame DANTIN a soulevées à savoir le terrain de jeux.

Adopté par 24 voix pour et 05 contre.

10) Convention de mise à disposition occasionnelle des salles municipales avec l'Etablissement Français du sang :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter La convention de mise à disposition occasionnelle des salles municipales avec l'Etablissement Français du Sang, représenté par Monsieur le Docteur Rémi COURBIL, directeur de l'EFS Hauts de France Normandie.

Adopté à l'unanimité.

11) Modification de la délibération instaurant le compte épargne temps :

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier et de compléter sa délibération du 21 mai 2012, modifiant le régime du Compte Epargne temps, en intégrant les nouvelles dispositions du 27 décembre 2018 en vigueur et énoncées ci-dessus. Ces dispositions prennent effet immédiatement. Toutes les autres dispositions prévues par la délibération restent applicables.

Pascal OURDOUILLE : Les délégués du personnel ou CHSCT ont-ils été consultés sur cette question-là ou pas ?

Colette FINET : Non. C'est une obligation nationale. Nous les informerons la prochaine fois.

Pascal OURDOUILLE : c'est pour la mise en œuvre ? comment allez-vous faire ?

Julien LASZLO : un agent m'a demandé le paiement de certains jours en se basant sur la nouvelle loi. J'ai vérifié la délibération. Elle n'était pas conforme à sa demande. Pour ne pas que cela soit rejeté par la trésorerie, il fallait modifier la délibération en y intégrant les nouveaux textes.

Éric MAQUET : Pour vous tous les congés doivent être posés avant le 31 décembre ? ou avez-vous une prolongation jusque février ou mars ?

Julien LASZLO : On a instauré une tolérance jusqu'en janvier. Mais l'idée c'est de repartir à zéro en début d'année.

Adopté à l'unanimité.

12) Modification du règlement du cimetière :

Le conseil municipal, après délibération décide de modifier l'article 3 du règlement intérieur du cimetière, comme suit :« Les portes du cimetière seront ouvertes en permanence toute l'année.

Lysiane DANTIN : Vous êtes au courant qu'il y a des gens qui rentrent la nuit avec des chiens et des piles électriques ?

Colette FINET : Il faut nous donner plus de détail sinon ce n'est pas possible. Quand les gens ont des vols sur les tombes, ils viennent le signaler. J'estime que le cimetière est un lieu qu'on doit respecter au maximum. Il doit être entretenu le mieux possible. Depuis qu'il est ouvert tout le temps, nous n'avons reçu aucun courrier signalant un vol. De plus les gens qui travaillent la journée, doivent apprécier de pouvoir venir se recueillir après leur travail.

Sylvie PORQUET : Il y a peut-être moins de vol, mais le cimetière reste ouvert la nuit et je ne trouve pas cela tolérable que les portes soient ouvertes. Ce n'est pas normal.

Colette FINET : Le système de ressort n'existe pas ?

Sylvie PORQUET : ah non, cela n'a jamais existé.

Colette FINET : *Donc les portes ne se referment pas seules ? J'avais demandé au chef d'atelier de faire un devis.*

Sylvie PORQUET : *je peux vous certifier que les portes restent ouvertes.*

Chantal BOULET : *je voulais intervenir parce que dans l'article 4 c'est noté « la commune ne pourra être tenue responsable des vols commis à l'intérieur du cimetière ». Cela me gêne un peu, on laisse ouvert, et s'il y a des dégradations, on va déposer plainte à la police ?*

Serge LEFEUVRE : *Dites-vous bien que 75% des vols sont effectués par la famille, suite à des querelles.*

Que cela soit ouvert ou fermé, ces gens-là quand ils ont envie de faire le mal, ils le font.

Chantal BOULET : *Donc là il va y avoir des ressorts pour que les portes se ferment ?*

Colette FINET : *Bien sûr, je suis même étonnée que cela ne soit pas encore fait. On en avait déjà parlé en conseil.*

Chantal BOULET : *Le jour de ce conseil j'étais absente, j'étais hospitalisée. Je n'ai donc pas entendu qu'il devait y avoir ce genre de système.*

Sylvie PORQUET : *lors du dernier débat on vous avait déjà signalé que c'était ouvert.*

Serge LEFEUVRE : *Sauf que pour la défense des agents du CTM, le système est arrivé il y a presque deux mois, mais ce n'était pas le bon, donc on l'a renvoyé. Il y a eu une nouvelle commande.*

Freddy DUCHESNE : *il y a peu de temps je suis allé au cimetière, et il y avait deux enfants qui jouaient au ballon avec des gens autour d'eux. Personne ne leur a dit quoi que se soit. Je ne comprends pas l'attitude des gens.*

Colette FINET : *En sachant que le système va être installé sur la porte, je mets au vote.*

Je ne comprends pas, vous souhaitiez qu'on modifie....

Pascal OURDOUILLE : *Ah non non, je n'ai jamais dit qu'il fallait qu'on modifie le règlement, j'ai dit soit vous respectez le règlement et dans ces cas-là vous fermez, et nous avons demandé de fermer le soir et vous avez répondu que cela n'était pas possible pour un point de vue budgétaire, que vous n'avez pas les moyens de mettre quelqu'un une demie heure matin et soir. Je vous ai dit que vous étiez hors la loi du point de vue du règlement. Vous avez décidé de modifier le règlement pour faire en sorte qu'il soit conforme à votre volonté. Sachez que nous sommes toujours contre cela. Et on veut le règlement avec la fermeture.*

Adopté par 18 voix pour et 11 contre.

13) Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » présentée par le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse. Madame le Maire, à défaut l'adjoint au Maire, est autorisée à signer la convention de mise en œuvre des petits déjeuners avec le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse.

Gérard MARECHAL : *Cela veut dire que seuls les enfants qui vont au périscolaire ont un petit déjeuner. Il y a pas mal d'enfant qui vont à l'école le ventre vide.*

.....Ils ont le fruit en récréation à 10H.

Adopté à l'unanimité.

14) Droit d'initiative :

Pas de remarque.

Fin de la séance à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Chantal BOULET.